

Compte-rendu

Rappel de l'ordre du jour

Partie 1: Validation partielle du diagnostic du PTGE Seudre

Partie 2: Discussion sur les volumes

- 2.1. Explications
- 2.2. Présentation de l'historique des volumes
- 2.3. Eléments de contexte vis-à-vis des VP
- 2.4. Intervention du BRGM: méthodologie et suite programmée

Partie 3: Etapes à venir

Partie 4: Présentation du PAR par l'OUGC Saintonge

Documents remis

- Diaporama général

Annexes au compte-rendu

Annexe 1 : Liste des membres présents et excusés

Annexe 2 : Liste des structures et personnes référentes membres du comité de pilotage (CLE élargie) du Projet de territoire Seudre

Annexe 3 : Diaporama général, diaporama BRGM, diaporama OUGC Saintonge (en ligne)

Annexe 4 : Note d'observation des garants du débat public (en ligne)

Introduction de la réunion

P. FERCHAUD, président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Seudre, introduit la réunion en adressant ses vœux pour l'année 2020 aux participants. Il remercie J-P. TALLIEU, président de la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique (CARA), de permettre à la CLE du SAGE Seudre de se réunir dans ses locaux. P. FERCHAUD excuse ensuite A. PUYON pour son absence.

Il explique que cette 19^{ème} CLE du SAGE Seudre se déroule dans un nouveau contexte puisque l'organisation des structures du bassin a récemment évolué : depuis le 1^{er} janvier 2020, le Syndicat mixte d'accompagnement du SAGE Seudre (SMASS) et le Syndicat mixte du bassin de la Seudre et de ses affluents (SMBSA) ont fusionné et sont devenus le Syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS). Il explique que cette fusion apporte plus de clarté sur l'organisation des structures du territoire. Il précise que le secrétariat de la CLE n'est plus le SMASS mais le SMBS.

Il ajoute que, dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), les modalités de travail sont celles de la CLE élargie et que les personnes ayant un carton de vote sont les membres officiels de la CLE. Les parties non membres de la CLE, intéressées par le PTGE, ont également été invitées mais ne disposent pas du droit de vote.

Il indique que deux moments forts vont rythmer la réunion : la validation partielle du diagnostic du PTGE et le point sur les volumes en lien avec le PTGE, avec la participation du BRGM.

Enfin, il souligne la présence du garant du débat public, G. FAURE, nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), dont le rôle est de faciliter le débat public.

G. FAURE, garant du débat public, en profite pour excuser M. PERIGORD, retenu pour des raisons personnelles.

P. FERCHAUD donne la parole à C. BLONDEL.

C. BLONDEL, chargée de mission au SMBS, rappelle, suite aux informations données par P. FERCHAUD, que cette CLE est uniquement consacrée au PTGE Seudre. Elle présente l'ordre du jour de la réunion (*Cf. diapositive 2 du diaporama général*) puis donne l'heure de fin pressentie de la réunion (16h30-17h) en expliquant que celle-ci sera fonction des échanges et des questions des participants. Elle ajoute que, si des sujets sans lien avec les points cités dans l'ordre du jour émergent dans les discussions, ces derniers seront traités, soit en fin de réunion, soit durant un autre temps d'échange. Elle invite enfin les participants à utiliser les micros lorsque ces derniers souhaitent prendre la parole afin de permettre la rédaction du compte-rendu.

Partie 1 : Validation partielle du diagnostic du PTGE Seudre

C. BLONDEL présente les diapositives 3 à 7 (*diaporama général*) relatives au rappel des grandes étapes du projet, à l'état d'avancement et à la validation partielle du diagnostic du PTGE Seudre.

Sur ce dernier point, elle précise les parties concernées par cette validation, à savoir, les parties 2 (diagnostic partagé et enjeux du territoire) et 3 (analyse multicritères) du diagnostic. Elle rappelle également qu'une période de consultation sur le diagnostic a eu lieu en juin 2019, avec la mise en place de demi-journées de permanence à Saujon et Saint-André-de-Lidon. Les membres du comité de pilotage avaient également la possibilité de faire des retours par mail ou par courrier. Elle précise que toutes les remarques reçues ont été intégrées au document lorsque cela était possible et qu'il y a systématiquement eu des retours individuels formulés aux structures ayant effectué des remarques.

P. FERCHAUD demande s'il y a des questions sur cette présentation et si le contexte a bien été compris. Il pense que le travail effectué sur ces parties du diagnostic date et qu'il y a des points sur lesquels les participants sont tombés d'accord. L'idée est donc de valider ces points pour ne plus avoir à y revenir après les élections et la recomposition de la CLE. Le choix d'effectuer une validation partielle est un moyen de gagner du temps pour la suite de l'élaboration du projet. Il demande de nouveau s'il y a des questions sur la méthodologie ou sur le fond et propose ensuite à la CLE de valider officiellement et partiellement le diagnostic.

Résultat du vote → Aucun vote contre – aucune abstention pour ce vote.

P. FERCHAUD remercie les membres ayant travaillé sur ce dossier et redonne la parole à C. BLONDEL.

Partie 2 : Discussion sur les volumes

1.1. Explications

C. BLONDEL indique aux participants qu'ils peuvent interrompre la présentation pour poser d'éventuelles questions, puis elle commence à présenter la partie 2 (*diapositives 8 à 18 du diaporama général*). Elle revient sur le diagnostic de la ressource (partie 1 du diagnostic) dans lequel certains volumes doivent être inscrits. Elle commence par rappeler les grandes notions de volumes en lien avec le PTGE et insiste sur le fait que l'objet du jour n'est pas de trancher sur ces volumes, que ce soit pour le volume de référence ou pour le volume prélevable (VP).

1.2. Présentation de l'historique des volumes et éléments de contexte vis-à-vis des volumes prélevables

La présentation se poursuit avec l'affichage de l'historique des volumes AEAG/DDTM 17 et le contexte lié aux volumes prélevables. Ce second point fait état des choix méthodologiques pris par les porteurs du PTGE à savoir continuer à élaborer le PTGE avec les VP attaqués ou mener de nouvelles réflexions sur le VP avant de continuer.

P. FERCHAUD explique que la méthodologie la moins risquée est la solution choisie par les porteurs. Il rappelle que l'inconvénient est le temps supplémentaire que ce choix implique. Il dit d'ailleurs comprendre que des impatiences puissent émerger. En revanche il pense que si le projet avance trop vite et brûle les étapes aujourd'hui, ce dernier risque d'être impacté à la fin

du processus d'élaboration. Il répète que l'idée est donc de partir sur la deuxième méthodologie, c'est-à-dire celle proposant de mener des réflexions sur les volumes prélevables.

C. BLONDEL précise qu'il est envisagé de mener ces réflexions dans le cadre d'un groupe de travail, avec les personnes concernées et/ou pouvant techniquement enrichir les discussions. Elle précise que l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée), organisme neutre dans la démarche, sera en charge d'animer ce groupe.

P. FERCHAUD rappelle les fondamentaux du PTGE Seudre : partir de l'existant et non des besoins. Ce postulat fait que le PTGE s'oriente vers ce choix méthodologique. Il ajoute que cela nécessite un travail technique devant se faire avec les partenaires afin que cette notion de VP fasse consensus. Il insiste ensuite sur le fait que le territoire concerné est celui du bassin de la Seudre et que les réflexions doivent être menées à cette échelle-là.

P. DUBOIS, DREAL Nouvelle-Aquitaine, revient sur cette idée de PTGE « local ». Pour lui, le fait que les structures porteuses des SAGE traitent la question des VP est bénéfique aux projets. Il précise que l'Etat, à l'échelon de la région ou même du bassin, est totalement favorable au fait que ces réflexions soient menées à l'échelle locale des bassins versants, notamment pour l'appropriation des volumes. Il ajoute que cette échelle est plus simple (outils, moyens, etc.). Il pense qu'au niveau du PTGE, il faut être vigilant quant à l'utilisation de données anciennes pouvant potentiellement poser des problèmes d'interprétation plus tard dans le processus. Il ajoute que c'est une chance que le BRGM ait recalé beaucoup d'éléments dans sa modélisation hydrogéologique et que ce serait dommage de ne pas s'en servir pour calculer un VP au plus proche de la réalité, à un instant « T ». Ces informations permettraient d'avoir un PTGE fin, en concordance avec la réalité et qui ne soit pas porté devant la justice en fin de processus. Aux yeux de l'Etat, cela reste le meilleur moyen d'avoir une démarche aboutie.

J-M. BOURRY, Nature Environnement 17, trouve la démarche intéressante car, l'ancien calcul du VP, issue de l'étude CACG de 2009, ne prenait en compte que la Seudre moyenne alors que la méthode proposée aujourd'hui tient compte de l'ensemble du bassin.

C. BLONDEL demande s'il y a des questions sur les notions de volumes ou de contexte.

Y. THOMAS, élue à la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime, prend la parole au sujet de la valeur juridique de la notion de volume prélevable (VP). Elle regrette que les VP n'aient aucune valeur juridique et ajoute que la profession est attristée face au contexte actuel. Elle se dit désemparée, d'autant plus que le PTGE commençait à permettre aux acteurs de dialoguer. Elle explique que le Tribunal Administratif (TA) de Poitiers a donné son jugement et que, par la suite, l'Etat a fait appel. Elle qualifie la période actuelle de fluctuante, instable et exprime des craintes concernant d'éventuelles attaques sur les futurs VP, même si ces derniers ont fait consensus auprès des acteurs du territoire. Elle précise ensuite qu'un courrier a été envoyé de la part du président de la Chambre d'Agriculture et qu'une réunion, entre la Chambre d'agriculture et l'administration, est prévue le 6 février 2020 pour discuter de ce contexte et essayer d'avancer.

P. FERCHAUD répond qu'il y a effectivement des choix à faire par rapport à deux risques identifiés et la stratégie est de proposer le risque le plus modéré. Il ajoute que le risque zéro n'existe pas.

J-P. DAVID répond à Y. THOMAS et dit percevoir deux aspects dans son interrogation : l'aspect technique sur la définition du VP et l'aspect juridique. Pour le premier, il pense que la réponse apportée par C. BLONDEL semble être la moins mauvaise puisqu'on profite d'un outil ayant des fondements scientifiques, le modèle BRGM, pour redéfinir des VP. Cela entraîne des marges de discussion plus restreintes que sur des volumes négociés comme cela a été le cas jusqu'à maintenant. Il explique ensuite que, sur l'aspect juridique, il est tout à fait possible d'envisager, une fois ces VP définis de façon consensuelle, de les inscrire dans le règlement du SAGE. Ainsi, les VP auraient une valeur juridique et seraient beaucoup moins facilement attaquables.

L. M'ZALI, DDTM 17, explique qu'en effet, les VP n'ont pas de valeur juridique et souhaite donner des précisions sur la décision du TA de Poitiers. Celle-ci a mis en avant qu'il manquait dans le dossier d'AUP, la démonstration que le VP affiché soit compatible avec le bon état des milieux. L'absence de valeur juridique n'est donc pas la raison pour laquelle l'AUP est tombée. Elle ajoute que l'idée de la démarche entreprise pour mener des réflexions sur les VP est d'avoir une définition solide montrant que les VP sont bien en adéquation avec le milieu. Cette démonstration pourra ensuite être reprise dans un futur dossier d'AUP, ou dans le SAGE pour l'ancrer encore plus. Cependant, elle précise que, dès lors que l'on disposera d'un volume, techniquement solide, ce dernier pourra être intégré dans un dossier d'autorisation environnementale même sans acte juridique. Elle répète que le TA a surtout mis en évidence le fait que rien ne lui démontre dans le dossier que les VP sont compatibles avec l'atteinte du bon état des milieux.

J-M. BOURRY précise qu'il y a, dans la décision du TA, deux périodes à distinguer : avant 2021 et après 2021. Avant 2021, l'écart entre les VP, des volumes raisonnables et les volumes autorisés a fondé la décision. Après 2021, les VP n'ont pas été approuvés car ils s'appuyaient sur des volumes hivernaux dont la faisabilité n'a pas été étudiée. Il explique que si la démarche s'inscrit dans un cadre cohérent et global, qu'elle se fasse avec une modélisation, que les volumes soient raisonnables par rapport aux consommations antérieures, et qu'ils soient inscrits dans le SAGE, il doit y avoir une porte de sortie.

Ces propos sont, pour P. FERCHAUD, une bonne nouvelle. Il demande si d'autres participants souhaitent s'exprimer et remercie ceux s'étant exprimés. Leurs propos montrent des inquiétudes mais aussi que l'on peut peut-être trouver des solutions ensemble.

C. BLONDEL indique que tous les éléments de contexte ont été présentés et invite L. ABASQ à prendre la parole pour la présentation des aspects méthodologiques du modèle et des futures simulations. Elle propose aux participants de profiter de sa présence pour poser toutes leurs questions.

1.3. Intervention du BRGM : méthodologie et suite programmée

L. ABASQ présente sa partie sur l'actualisation du modèle Crétacé du sud des Charentes (*diaporama BRGM*). Elle explique que l'objectif de sa venue est d'expliquer comment fonctionne un modèle et pourquoi cela prend du temps de l'actualiser afin de lever les doutes et les inquiétudes pouvant exister.

L'ensemble de la présentation est téléchargeable en ligne.

J-P. DAVID apporte des éléments de précision sur les simulations envisagées à partir du modèle révisé. Il informe les participants que la prestation a dû être ajustée pour pouvoir recalculer un VP estival, élément non prévu initialement. Pour se faire, il a été décidé d'utiliser des scénarii intégrés dans l'enveloppe de départ et de repousser une partie des simulations pour le volume hivernal (Vh) sur la future prestation « ressource 2050 ». Cette dernière a pour objectif d'estimer le potentiel hydrologique du bassin en contexte de changement climatique.

L. ABASQ reprend sa présentation en expliquant que les réflexions autour du VP vont être menées dans le cadre d'un groupe de travail. Elle présente ensuite le calendrier de l'étude. A la fin de sa présentation, elle demande si des participants ont des questions.

P. FERCHAUD trouve que l'étude est très technique mais que la présentation permet de comprendre pourquoi, régulièrement, il est interrogé pour savoir où en est le modèle du BRGM. Il dit retenir que l'étude est plus proche de la fin que du début et que l'on peut être optimiste concernant les prochaines échéances. Raisonnablement, les simulations pourraient avoir lieu dans le courant des mois d'avril et de mai.

L. ABASQ précise qu'elle va avoir de l'aide de la part de ses collègues d'Orléans et que cela permettra de gagner du temps. Elle explique que le modèle devrait être calé et fonctionner, sur la Seudre et le Né, pour fin mars.

G. FAURE demande si la présentation du BRGM, ainsi que les autres ayant été projetées, seront disponibles en ligne.

C. BLONDEL répond que oui.

G. FAURE aborde ensuite la question du calage du modèle en demandant à L. ABASQ si ce dernier est, selon elle, satisfaisant pour le moment.

L. ABASQ répond que le calage du modèle la satisfera complètement quand il sera terminé. Elle explique que c'est un modèle complexe avec un mille-feuilles de couches aquifères et non aquifères. C'est une configuration que la plupart des modèles hydrogéologiques peuvent intégrer mais certains éléments peuvent être plus difficiles à calculer que d'autres. Elle ajoute qu'un autre point apporte de la complexité : les rivières et les échanges nappes-rivières, représentés par des « points d'erreur » dans le modèle. Les erreurs actuellement renvoyées par le modèle sont désormais convenables mais elle doit maintenant regarder si la piézométrie correspond bien à la réalité. Elle précise enfin que ce travail est en cours d'achèvement et, qu'en

parallèle, elle commence à caler le modèle en mode transitoire pour gagner du temps pour la suite. Elle demande à G. FAURE si ses explications répondent à sa question.

G. FAURE répond favorablement et explique avoir déjà eu l'occasion d'utiliser des modèles dans d'autres domaines. Il fait donc l'hypothèse qu'à un moment donné, le BRGM va comparer le modèle à des situations réelles. Ce point faisait l'objet de sa question et L. ABASQ y a répondu.

J. LEPINE questionne L. ABASQ pour savoir de quelle manière sont gérés les forages recoupant plusieurs nappes pour l'attribution des débits aux différents aquifères.

L. ABASQ explique avoir analysé les diagnostics et que, sur ces forages, si l'information est présente, elle est intégrée dans le modèle. En cas d'absence, une seule nappe a été considérée comme prélevée.

J-P. DAVID demande à L. ABASQ d'apporter des précisions sur ses explications.

L. ABASQ explique que, lorsqu'elle sait qu'un forage s'adresse à plusieurs nappes, mais sans disposer de pourcentage ; par exemple, un forage avec une crépine en long sur Turonien-Coniacien, elle a pu inscrire 50 %/Turonien et 50 %/Coniacien. En revanche, en l'absence d'information sur la nappe captée, il a été inscrit 100 % dans la nappe paraissant la plus logique d'après la géologie, en fonction des connaissances sur la profondeur ou toute autre information dont elle disposait.

G. FAURE, demande aux porteurs du PTGE, si l'objectif du groupe de travail prévu est de regarder les éléments de calage et les simulations sur les projections à moyen et plus long termes.

C. BLONDEL répond que l'idée est de paramétrer et discuter du choix des simulations. Elle explique qu'ils sont actuellement en train de voir avec l'Etat s'il est possible de monter des APE (appui à la police de l'eau) pour que le BRGM puisse venir en appui technique à certaines réunions de travail. Les choses seront plus simples si le BRGM est présent. Elle explique qu'il pourrait également y avoir des interventions d'autres experts pour alimenter les discussions. Elle précise que ces modalités doivent être présentées dans la prochaine partie.

P. FERCHAUD met l'accent sur le mot « robuste » qu'il a entendu plus tôt pour qualifier le modèle. C'est un point important pour lui au regard du contexte évoqué plus tôt durant la réunion. Plus le modèle sera robuste, plus les résultats en étant issus sauront faire face à d'éventuelles attaques.

L. ABASQ répond que c'est aussi pour cette raison que le BRGM prend autant de temps. Les 6 mois passés sur la géologie avaient pour objectif de représenter au mieux les connaissances. Elle explique qu'ils ont vraiment pris le temps de regarder chaque point, notamment pour les prélèvements. L'objectif était d'être sûr d'avoir l'information la plus précise possible pour chaque point et chaque année. Elle ajoute qu'ils font évidemment ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils trouvent et l'objectif est que l'on puisse avoir confiance dans les données intégrées au modèle.

Y. THOMAS rebondit sur cette notion de confiance. C'est pour elle une vraie question car des personnes moins expérimentées se retrouvent face à la parole d'experts hydrogéologues. Pour elle, si l'on souhaite que cela résiste dans le temps, il faut que les acteurs soient associés et notamment ceux de l'agriculture car ces derniers devront expliquer ces chiffres à leurs collègues. Il est important que le modèle soit suffisamment solide. Elle revient sur la portée juridique que peuvent avoir ces chiffres et explique voir, tous les jours et malgré la meilleure volonté possible, des oppositions.

P. FERCHAUD répond que le tribunal juge en fonction de ce qu'on lui présente. Si le dossier est solide, il y a plus de chance d'aller dans le sens du projet.

J-M. BOURRY ajoute que, si à l'issue des PTGE, les DOE sont respectés au moins 8/10 années et que les deux années restantes la situation n'est pas désastreuse, il n'y a plus de raison qu'il y ait des recours devant les tribunaux.

P. FERCHAUD répond que l'objectif est d'y parvenir.

Partie 3 : Les étapes à venir

C. BLONDEL amorce la présentation de la partie 3 (*Cf. diapositives 19 à 22 du diaporama général*). Elle explique que la CLE va prochainement être recomposée et que pendant une durée de 6 à 9 mois, rien ne pourra être validé. Par conséquent, pour que les porteurs puissent continuer à travailler, une organisation méthodologique leur est proposée. Elle présente les modalités pour le groupe de travail sur les volumes et les thématiques identifiées pour les prochaines réflexions de la stratégie. Elle termine en demandant si les participants ont des questions ou des suggestions sur ces éléments.

D. TANTIN revient sur la mise en place du groupe de travail sur les volumes. Il demande si ce groupe fera suite à la restitution des travaux du BRGM.

C. BLONDEL répond que l'idée est de mener les réunions du groupe de travail en parallèle des simulations réalisées par le BRGM. Elle explique qu'il y aura, par exemple, une réunion tous les mois pendant trois mois et l'idée est que le BRGM ajuste ses simulations en fonction des échanges ayant lieu dans le cadre des réunions du groupe de travail.

D. TANTIN répond que c'est difficile de travailler sur le volume potentiellement prélevable si on ne dispose pas du potentiel du milieu.

C. BLONDEL précise que le premier objectif du groupe est d'identifier le volume avant de discuter de ce qu'on va en faire. Les discussions seront alimentées par les travaux du BRGM et le BRGM travaillera aussi en fonction des échanges ayant lieu au sein de ce groupe.

D. TANTIN demande si, sur la base actuelle, le BRGM donnera une première indication.

L. ABASQ apporte des précisions. Elle explique qu'il est impossible pour elle de travailler sans connaître des objectifs. Elle précise ne pas pouvoir fournir un volume si elle ne sait pas où il y a

des prélèvements. Le groupe de travail va par exemple pouvoir travailler sur cette question de la répartition des prélèvements. Elle a besoin des discussions du groupe de travail pour faire des simulations répondant aux besoins du territoire.

F. POUSSIN se demande s'il ne serait pas intéressant de tester, dans un premier temps, le PAR de 2019 ou de 2020.

C. BLONDEL lui répond qu'il pourra faire ses propositions en groupe de travail.

F. POUSSIN précise que c'est pour avoir une image de la situation actuelle, avec les prélèvements actuels. Cela pourrait servir de base de discussion.

C. BLONDEL répond que tout le monde a certainement des idées et que c'est pour cette raison qu'il est important de mettre en place une instance de travail.

J-P. DAVID précise qu'il faut garder à l'esprit que le nombre de simulations est contraint. Il rappelle qu'il a été nécessaire de modifier la prestation pour pouvoir travailler sur les VP, et que le nombre de scénarii est limité.

F. CHABOISSEAU dit que, au vu de la question, la profession agricole est forcément intéressée pour participer. Il se s'interroge ensuite sur l'intégration des résultats de la modélisation dans l'étude de révision du DOE (débit d'objectif d'étiage) et notamment de la pertinence des endroits où il se situe.

J-P. DAVID précise que l'étude sur la révision du DOE est portée à l'échelle du bassin (Adour-Garonne) et que le SMBS ne la maîtrise pas. Il précise ensuite les liens existant entre le calcul du VP et la révision du DOE. La définition des VP et des Vh est fonction de l'atteinte d'un DOE. En revanche, ce DOE est mouvant puisqu'il est actuellement en cours de révision. Cette dernière n'étant pas achevée, il est prévu, dans le cadre du groupe de travail, de fixer des fourchettes de DOE avec +/- X % de débit. L'objectif est que, lorsque que le nouveau DOE sera adopté, les porteurs soient en possession de réponses issues des simulations. Il ajoute que le fait de ne pas travailler avec une valeur de DOE mais avec une fourchette, démultiplie le nombre de simulations à réaliser. Il demande à F. CHABOISSEAU s'il a bien répondu à sa question.

F. CHABOISSEAU répond favorablement et dit avoir bien compris la situation tout comme les propos de J-M. BOURRY sur le respect du DOE 8/10 années. Le DOE est la base des discussions sur les volumes.

Des précisions sont apportées par J-P. DAVID sur le DOE en cours de détermination. Il explique que sa détermination se fait dans le cadre d'une étude respectant un format normalisé où il faut intégrer les micro habitats, en fonction d'un débit dans les cours d'eau. Il ajoute que les porteurs du projet espèrent avoir une valeur de DOE assez rapidement mais que cela ne dépend pas d'eux. Il indique que, comme il n'est pas possible de se permettre d'attendre la valeur de cette étude, les porteurs du projet sont partis sur le principe d'une fourchette, en espérant, bien sûr que le futur DOE, se situera dans la fourchette simulée. Dans le cas contraire, les résultats risquent de ne pas être exploitables.

M. BROUSSEY ajoute que le modèle actualisé par le BRGM servira à tous les travaux du PTGE Seudre mais aussi à l'étude pour les DOE du Né et de la Seudre. Elle explique que les premiers résultats devraient arriver assez rapidement après les simulations du BRGM. Le bureau d'études travaillant sur le DOE de la Seudre va intégrer les simulations à ses calculs. Elle précise que des comités de pilotage suivent cette étude et que des propositions de DOE devraient arriver assez rapidement. Elle ajoute qu'une dizaine de DOE ont été revus pour être intégrés dans le nouveau SDAGE de 2022 mais, compte-tenu des délais, le DOE de la Seudre ne pourra probablement pas être intégré dans le prochain SDAGE. En conclusion, les futures valeurs de DOE utilisées ne seront pas officiellement celles du prochain SDAGE. Il faut selon elle avoir ces éléments en tête même s'il sera possible de travailler avec cette nouvelle valeur de DOE dans le cadre du PTGE Seudre.

A propos des études en cours, V. POMMIER explique que l'OUGC Saintonge porte une étude complémentaire pour contribuer à affiner le PAR et la répartition de l'eau entre les irrigants en prenant en compte les aspects environnementaux. Ce travail permettra de compléter les connaissances. Il ajoute qu'il reviendra vers les porteurs du PTGE pour communiquer les données pouvant être utiles aux discussions.

C. BLONDEL revient sur le groupe de travail en expliquant que les animateurs du PTGE vont prochainement commencer à rechercher des participants volontaires. Cette liste permettra aux animateurs de constituer le groupe d'une quinzaine de personnes. Elle indique aux participants la présence d'une feuille à la sortie pour s'inscrire à ce groupe. Elle précise que ce n'est pas parce que les personnes signent les fiches qu'elles seront dans le groupe. En effet, le nombre de participants et la composition du groupe sont des critères importants. Les animateurs reviendront vers les personnes inscrites quand les modalités seront définies.

Y. THOMAS évoque le souhait de la profession agricole qu'un autre hydrogéologue de Charente-Maritime, connaissant bien le terrain, soit présent à ces réunions.

C. BLONDEL questionne L. ABASQ pour savoir avec quel expert elle a travaillé dans le cadre de la révision du modèle.

L. ABASQ répond qu'elle a travaillé avec J-P PLATEL, un géologue.

C. BLONDEL répond à Y. THOMAS que les porteurs du PTGE vont en rediscuter et précise que leur réseau d'hydrogéologue est restreint.

P. FERCHAUD trouve que la géologie reste une science assez générale malgré les spécificités saintongeaises, certes importantes.

J-P. DAVID estime que L. ABASQ ayant passé de nombreuses heures à disséquer l'hydrogéologie du bassin, doit désormais avoir un niveau d'expertise élevé sur le fonctionnement hydrogéologique de la Seudre.

Y. THOMAS répond qu'elle ne remet pas en cause le travail réalisé par le BRGM, au contraire, elle dit l'apprécier. En revanche, c'est important pour la profession qu'il y ait un hydrogéologue du territoire. Elle ajoute qu'il a d'ailleurs des experts présents dans la salle.

P. FERCHAUD se tourne vers J. LEPINE et l'invite à participer aux échanges.

J. LEPINE, hydrogéologue à EAU 17, dit représenter l'usage « eau potable » et que par conséquent, il fera partie du groupe.

C. BLONDEL se tourne vers Y. THOMAS pour lui dire que leur demande a bien été entendue.

J-P. DAVID fait un point rapide sur l'avancée du SAGE. Il explique qu'il est prévu de faire une réunion de CLE, peut-être avant l'été, consacrée à l'avancée de l'ensemble des dispositions du SAGE. Le tableau de bord, en cours d'élaboration, pourrait être présenté à cette occasion.

P. FERCHAUD ajoute que cette CLE permettra également de présenter les nouveaux membres. Il explique que la recomposition de la CLE prend du temps en précisant qu'il y a une longue phase pour la désignation des membres en conseils municipaux. Par conséquent, les représentants seront certainement connus vers le mois de juin.

J-P. DAVID évoque la dernière recomposition de CLE ayant pris 9 mois.

P. FERCHAUD espère que cela sera plus rapide cette année. Il annonce le point suivant de l'ordre du jour.

Partie 4 : Présentation du PAR par l'OUGC Saintonge

V. POMMIER présente le PAR 2020 (*Cf. diapositives OUGC Saintonge*).

A la suite de cette présentation, P. FERCHAUD demande aux participants s'il y a des questions.

D. MARION questionne V. POMMIER sur les graphiques présentés. Il lui demande si le fait que le maïs grain ait été traité à part est une démarche volontaire.

V. POMMIER répond affirmativement et le justifie par la volonté d'avoir une bonne représentation visuelle de ce graphique.

D. MARION répond que, justement, les graphiques en « camembert » sont faits pour être visuels. Il manque pour lui un graphique et suggère qu'il y en ait un premier avec la « répartition maïs / autres » et un second avec le détail des cultures hors maïs grain. Ce serait pour lui intéressant et permettrait d'avoir une représentation générale des cultures.

V. POMMIER répond que les deux pourraient être fait et explique avoir déjà fait cette distinction et avoir eu d'autres réflexions. Cela dépend selon lui de la lecture qui en est faite.

D. MARION répond que montrer le maïs tout seul avec les autres cultures n'est pas représentatif. Il répète son idée de présenter deux graphiques.

V. POMMIER dit que cela pourra être fait pour les prochaines présentations.

P. FERCHAUD répond que la remarque a été entendue et demande s'il y a d'autres remarques ou questions.

C. BLONDEL se tourne vers V. POMMIER pour connaître la possibilité de récupérer les données sur les cultures irriguées, dont le syndicat dispose déjà pour les années antérieures.

V. POMMIER répond favorablement.

J-P. DAVID demande si cette information est renseignée graphiquement.

V. POMMIER répond qu'il est possible d'avoir cette information. En revanche, celle-ci est actuellement donnée au niveau de l'adresse du siège de l'exploitation et non de l'unité de prélèvement. Il explique que c'est une amélioration qu'ils souhaitent mettre en place dans les années à venir.

G. GOULEVANT précise qu'il peut être compliqué de rattacher l'information à l'échelle d'un forage et d'un assolement. Il donne l'exemple de son exploitation où se trouvent deux forages. Une année, un forage peut être davantage utilisé que l'autre selon l'assolement et il y a donc une cohérence à renseigner cette information à l'échelle de l'exploitation.

V. POMMIER évoque la volonté d'avancer sur l'amélioration des connaissances. Le problème est que les projets de cultures sont demandés très tôt dans l'année et il est difficile pour un agriculteur de se projeter et d'avoir un assolement précis à cette date-là.

G. BERTRAND intervient sur un autre sujet en expliquant avoir reçu en mairie, l'année dernière, la liste des irrigants devant être affichée par les communes. Il trouve que cet acte est de la délation et n'est pas très correct.

V. POMMIER invite les services de l'Etat à répondre.

L. M'ZALI demande s'il s'agit de la liste des personnes autorisées à irriguer.

G. BERTRAND répond qu'il s'agit bien de la liste des personnes autorisées à prélever, forage par forage, exploitant par exploitant, pour chaque commune. Il répète que c'est pour lui de la délation d'afficher cette liste.

L. M'ZALI répond que ce sont les règles de publication des arrêtés préfectoraux, c'est-à-dire qu'un arrêté préfectoral est forcément affiché en mairie et a des obligations de publication légales. Elle précise que les volumes attribués à chaque forage font l'objet d'une autorisation préfectorale et que les communes doivent donc appliquer la réglementation.

G. BERTRAND pense que cette obligation devrait être corrigée.

S'agissant d'une obligation du code, L. M'ZALI explique qu'il y aurait alors un biais juridique.

G. BERTRAND répète que, selon lui, ce n'est pas correct.

L. M'ZALI interroge l'OUGC sur les éléments de construction du PAR et demande s'ils ont des éléments sur le protocole de gestion, c'est-à-dire ceux concernant les mesures d'accompagnement en période d'étiage.

V. POMMIER répond que le protocole de gestion sera sensiblement le même que l'année dernière avec une information envoyée à l'approche des seuils d'alerte et ensuite des restrictions horaires prises par les services de l'Etat. Ce protocole de gestion doit être amélioré au fil des années avec les avancées sur les connaissances, notamment issues de l'étude complémentaire. Il précise que celle-ci n'est pas finalisée et qu'il ne peut donc pas s'avancer sur la prise en compte de certains éléments.

J-M. BOURRY s'interroge sur les nappes captives et les prélèvements y étant autorisés. Il explique qu'il y avait des dispositions spécifiques dans l'AUP annulée par le TA de Poitiers. Il était notamment prévu que ces prélèvements soient comptabilisés à part en étant retirés du quota de l'autorisation préfectorale de prélèvement. Il souhaite savoir où en est cette comptabilisation.

L. M'ZALI explique que le PAR contient l'ensemble des prélèvements, quelle que soit la nappe captée, quelle que soit la période de prélèvement. Le principe affiché sur le bassin de la Seudre était que, dès lors qu'un forage ne prélève qu'en nappe captive et que celui-ci a été correctement remis aux normes, son volume ne soit plus comptabilisé dans la nappe d'accompagnement. Elle ajoute que c'est dans cette nappe qu'est appliquée la politique des VP. En complément, L. M'ZALI explique qu'il n'y a pas encore eu de remise aux normes de validée et, par conséquent, ce sont toujours des volumes comptabilisés dans le volume global. Ces volumes sont bien identifiés par l'OUGC.

P. FERCHAUD demande s'il y a d'autres questions.

D. MARION revient sur l'intervention du BRGM, dans laquelle il a été fait état de la possibilité d'intégrer des données du GIEC et notamment l'effet sur la montée des eaux. Il explique qu'il est probable, dans 30 ans, que le problème de la Seudre soit un trop plein d'eau plutôt qu'un manque.

P. FERCHAUD comprend D. MARION et lui répond que la question de l'intégration du changement climatique a été évoquée et que cette thématique sera intégrée aux réflexions.

C. BLONDEL revient sur la question des nappes captives. Elle souhaite savoir si quelqu'un a des renseignements sur l'état d'avancement des diagnostics de forage.

V. POMMIER répond que des diagnostics ont été réalisés. Suite à ces diagnostics, certains forages doivent être mis en conformité. La prochaine étape est le montage financier avant de lancer la phase de travaux. Il indique que l'annulation de l'AUP ne va pas accélérer les choses car ces diagnostics représentent un coût parfois élevé pour les irrigants avec un devenir de l'irrigation et des volumes incertains. Le contexte fait que le dossier n'avance pas aussi vite que cela était envisagé.

J-P. DAVID demande si tous les forages supposés captifs ont été diagnostiqués.

V. POMMIER répond négativement et explique que le travail a été repris par les services de l'Etat.

J-P. DAVID demande si les forages en périmètres de protection AEP ou proches sont les seuls ayant été diagnostiqués.

V. POMMIER répond positivement.

J. LEPINE précise qu'EAU 17 a diagnostiqué une quarantaine de forages sur le bassin de la Seudre, dans l'Infra-Cénomaniens principalement. Il explique qu'EAU 17 a ensuite réalisé une estimation du nombre de forages restant et que ce chiffre est d'environ 140 à 150 forages susceptibles de mélanger deux nappes, pouvant être artésien en hiver et posant pas mal de problèmes. Il y a donc un gros travail à faire là-dessus et EAU 17 s'y emploie.

L. M'ZALI précise qu'il y a un enjeu qualitatif important sur ces remises aux normes. Elle entend bien les remarques par rapport aux AUP mais il s'agit là d'un enjeu de protection de nappes captives pour l'AEP et il est important d'avancer sur ce dossier.

J. LEPINE dit qu'il est important de protéger ces nappes captive pour le futur car elles sont stratégiques. Il n'y a pour l'instant pas de nitrate dans ces nappes.

P. FERCHAUD répond que cela fait quelques années qu'il suit ces questions et il trouve que le dossier n'avance pas beaucoup. Il perçoit cet enjeu comme une priorité.

F. DE ROFFIGNAC précise que des crédits complémentaires ont été votés, au niveau du Département, pour permettre d'apporter aux irrigants des financements pour le rebouchage des forages. C'est donc pour eux une priorité.

P. FERCHAUD répond que c'est une question importante et qu'il faut que la remise aux normes soit faite correctement.

F. de ROFFIGNAC précise qu'il s'agit bien d'effectuer les rebouchages de forages, dans les normes.

F. CHABOISSEAU ajoute qu'il suit ce dossier depuis plusieurs années et qu'il trouve dommage que les financements attribués pour le rebouchage des forages, aillent beaucoup plus vite que pour les réhabilitations permettant de les utiliser. Il explique que, pour les irrigants, le

rebouchage n'est pas toujours simple à envisager, à la fois pour des aspects financiers et pour le maintien de leur système.

F. de ROFFIGNAC répond, tout en précisant qu'elle n'en est pas certaine, que dans le cadre des programmes Re-sources, tous les secteurs prioritaires ont déjà mis cela en place.

M. BROUSSEY précise par rapport au financement, que des réunions ont déjà eu lieu avec l'AEAG et des co-financeurs potentiels pour pouvoir apporter des financements sur les réhabilitations ou le rebouchage, dans le cadre des enjeux de protection de la qualité pour l'AEP. Il y a donc des financements possibles sur les secteurs prioritaires, comme c'est le cas pour la Seudre puisque le bassin allie à la fois les enjeux qualité/eau potable et des enjeux quantité.

J. LEPINE explique qu'EAU 17 a fait 120 diagnostics de forages privés qu'il faudrait maintenant mettre en conformité. Il ajoute qu'ils sont en train de refaire le point sur ces forages en fonction des PTGE, des périmètres de protection et des programmes Re-Sources. Il précise que c'est une demande de l'AEAG dont l'objectif est de voir comment elle pourrait par la suite apporter son financement. Le dossier, présent à la DDTM dernièrement, va bientôt être transmis à l'AEAG.

P. FERCHAUD donne la parole à G. FAURE.

G. FAURE souhaite que les participants se félicitent. Pour lui, même si les démarches prennent du temps, ce temps est important à prendre. Bien que les sujets soient compliqués, la méthodologie du projet vise à consolider les bases du dialogue. Le fait que soit pris le temps de travailler avec le BRGM sur ces points de calage initiaux, les scénarii et surtout de prendre le temps de constituer un groupe de travail lui semble être très important. Il pense que cela fait que ce processus Seudre, avance lentement, mais progresse sûrement. Ce point est l'observation que les garants peuvent faire aujourd'hui.

Conclusion

P. FERCHAUD clôture la réunion en rappelant que le diagnostic du PTGE a été validé partiellement, que des réflexions vont être engagées sur les VP et qu'un groupe de travail sur les volumes va être mis en place prochainement. Il demande aux personnes étant arrivées en cours de réunion de signer la feuille de présence.

G. FAURE invite les participants à poser leurs questions pour qu'elles puissent être évoquées et qu'ensemble des discussions sur des points posant problème puissent aboutir.

P. FERCHAUD remercie les participants et clôture la réunion.

Annexe 1
Liste des participants

Réunion de la CLE n°18
Le 28 janvier 2020, de 14h30 à 16h30
Salle Jean Riondet – CARA – Royan

Membres de la CLE présents ou représentés : 28/50

Nombre total de participants : 47

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux – 16/26

- Agglomération Royan-Atlantique F. PATSOURIS
- Communauté de Communes de la Haute-Saintonge..... J. QUESSON
- Communauté de communes du canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole.... Jean GEAY
- Commune d'Arvert M. PRIOUZEAU
- Commune de Champagnolles G. BERTRAND
- Commune de l'Eguille sur Seudre R. GUILLAUD
- Commune de Meursac J-M. CHATELIER
- Commune de Mornac-sur-Seudre J. FAYOLLE
- Commune de Sablonceaux L. GOUGNON
- Commune de Saint-Augustin F. HERBERT
- Commune de Saint-Germain-du-Seudre J-F. CORBIERE
- Département de la Charente-Maritime J-P. TALLIEU
- EAU 17 L. ARCHAMBEAU/ J. LEPINE
- Forum des marais Atlantique..... C. HENAUT
- SMIDDEST F. DE ROFFIGNAC
- Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre P. FERCHAUD

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées – 5/13

- Association Nature et Environnement 17 M. HYVERNAUD/ J-M. BOURRY
- Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime Y. THOMAS
- CRC de Poitou-Charentes C. RHONE
- FPPMA 17 M. ROUET/ D. TANTIN
- OUGC F. CHABOISSEAU/V. POMMIER

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics – 7/11

- AFB, Service départemental E. BROUSSARD
- Agence de l'Eau Adour-Garonne M. BROUSSEY, M. COUDRET

- Conservatoire du littoral J-M. LALOUE
- DDTM 17 C. MANSON/ L. MZALI
- DIRM Sud-Atlantique
- DREAL Nouvelle Aquitaine P. DUBOIS
- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis P. PLISSON

Autres personnes présentes - 19

- ASA des marais de Dercie-La Palud F. BOTTON
- ASA du marais doux d'Arvert..... H. DELACOUR
- ASA Saintonge Centre G. GOULEVANT
- ASCO des marais de la Haute-Seudre G. SEGUINEAUD
- ASF du marais de Saint-Augustin J. THOMAS
- BRGM..... L. ABASQ
- CARA Service assainissement C. CIBERT
- CNDP Garant du débat public G. FAURE
- Commune de La Tremblade..... S. ROULLEAU
- Conseil départemental 17..... S. FONTENY
- DRAAF Nouvelle-Aquitaine M. JOSSINET
- EPTB Charente M. DUGUÉ
- GAB 17 D. MARION
- SMBSA Y. DAVITOGU
- Soufflet Atlantique..... A. ROUIL
- Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre C. BLONDEL
- Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre J-P. DAVID
- Syndicat Mixte des Réserves de Substitution de la Charente-Maritime F. POUSSIN
- Syndicat Mixte des Réserves de Substitution de la Charente-Maritime C. BERACOCHEA

Personnes excusées -

- ARS Poitou-Charentes E. DELHEURE
- ASCO des marais de La Tremblade C. CHARLES
- CCI de Rochefort et de Saintonge Y. OBER
- CNDP Garant du débat public M. PERIGORD
- Communauté de communes du bassin de Marennes M-C. DESHAYES
- Commune de Bourcefranc-le-Chapus G. PROTEAU
- Préfecture de la Charente-Maritime.....
- SM du Bassin de la Seudre A. PUYON
- UNIMA J-L. LEONARD

Annexe 2

Liste des membres du comité de pilotage du projet de territoire Seudre

Membres de la CLE

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements		
Structure	Nom	Prénom
Agglomération Royan Atlantique	PATSOURIS	François
Communauté de Communes de la Haute-Saintonge	QUESSON	Jacky
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	DESHAYES	Maurice-Claude
Communauté de Communes du Canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole	GEAY	Jean
Commune d'Arvert	PRIOUZEAU	Michel
Commune de Bourcefranc le Chapus	PROTEAU	Guy
Commune de Champagnolles	BERTRAND	Georges
Commune de Cravans	FORTIN	Jacques
Commune de Gémozac	JOZET	Paul
Commune de l'Eguille sur Seudre	GUILLAUD	Roger
Commune de Meursac	CHATELIER	Jean-Michel
Commune de Mornac sur Seudre	CHUSSEAU	Jean-Marie
Commune de Nieulle sur Seudre	LAGARDE	Jean-François
Commune de Sablonceaux	GOUGNON	Lysiane
Commune de Saint Augustin	HERBERT	Francis
Commune de Saint Romain de Benet	ROY	Serge
Commune de Saint Sornin	PAPINEAU	Joël
Commune de St Germain du Seudre	CORBIERE	Jean-François
Département de la Charente-Maritime	TALLIEU	Jean-Pierre
Région Nouvelle Aquitaine	BITEAU	Benoît
EPTB Charente	RABELLE	Dominique
Forum des Marais Atlantiques	HENAUT	Christelle
SM du Bassin de la Seudre et de ses Affluents	PUYON	Alain
SMIDDEST	DE ROFFIGNAC	Françoise
Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime	ARCHAMBEAU	Lionel
Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre	FERCHAUD	Pascal

Collège des usagers, propriétaires fonciers et associations		
Structure	Nom	Prénom
Association APROMARAIS	LABROUSSE	Philippe
Association Nature et Environnement 17	HYVERNAUD	Monique
Association UFC Que choisir	VINET	Jean-Michel
Canoë Kayak Saujon	BABIN	Philippe
CCI de Rochefort et de Saintonge	FAUCHET	Hervé
Chambre d'Agriculture de Charente Maritime	SERVANT	Luc
CRPM Nouvelle-Aquitaine	MICHEAU	Philippe
Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	BRICHET	Gilles
Fédération Départementale des Chasseurs	BOUYER	Christophe
Organisme unique de gestion collective des prélèvements agricoles	CHABOISSEAU	Fabien
CRC de Poitou-Charentes	COIRIER	Daniel
Syndicat de la Propriété Privée Rurale et Agricole de la Charente-Maritime	BONNET	Henry
UNIMA	LEONARD	Jean-Louis

Collège des représentants de l'état et de ses établissements publics
Structure
Agence de l'Eau Adour Garonne
ARS Poitou-Charentes
Conservatoire du Littoral
DDPP17
DDTM17
DIRM Sud-Atlantique
DREAL Nouvelle-Aquitaine
Agence Française de la Biodiversité
Préfecture de Région Occitanie (DREAL de Bassin)
Préfecture de la Charente-Maritime
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

**Structures non membres de la CLE présentes dans le comité de pilotage du projet de territoire
Seudre**

ASA des Irrigants de Saintonge Centre
ASA des marais de Dercie-La Palud
ASA des marais de Saujon/Saint Sulpice de Royan
ASCO des marais de la Tremblade
ASF des marais d'Arvert
ASF des marais de la Haute-Seudre
ASF des marais de St Augustin
Centre de Gestion de Charente Maritime
Coop de France Poitou-Charentes
DRAAF Nouvelle-Aquitaine
Forum des Marais Atlantiques
GAB 17
Groupe ISIDORE
Océalia
Pays de Marennes Oléron
SOUFFLET
Syndicat des Eaux 17
Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron
SYRES 17